

CAFOM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia
2-4, rue Louis David
75116 Paris

Concept Audit Et Associes
1-3, rue du Départ
75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

A l'Assemblée générale de la société
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAFOM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 30 septembre 2021, le montant des titres de participation s'élève à 84 183 milliers d'euros en valeur nette pour un total bilan de 172 341 milliers d'euros.

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués et d'autres méthodes en tant que besoin.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement, pour un échantillon de titres de participation déterminé selon des critères quantitatifs et qualitatifs à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés le cas échéant sur ces capitaux propres

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités ;
- examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Notre appréciation nous a permis de confirmer le coût moyen pondéré du capital retenu sur la base de l'observation du marché.

2. Créances clients et comptes rattachés

Risque identifié

Au 30 septembre 2021, le montant des créances clients et comptes rattachés s'élève à 15 196 milliers d'euros en valeur nette pour un total bilan de 172 341 milliers d'euros.

La Société constitue des provisions pour dépréciation de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 1.4 de l'annexe.

Compte tenu du caractère significatif des créances clients au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur de recouvrement, nous avons considéré que l'évaluation des valeurs de recouvrement constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société décrite dans la note 1.4 « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 30 septembre 1998 pour le cabinet Concept Audit & Associés et du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre.

Au 30 septembre 2021, le cabinet Concept Audit & Associés était dans la vingt-quatrième année de sa mission sans interruption, dont dix-huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia

Concept Audit & Associés

Lionel Escaffre

Laurence Le Boucher



Centrale d'Achat Française pour l'Outre Mer

SA
CAFOM

COMPTES SOCIAUX
AU
30 SEPTEMBRE 2021

ACTIF	Exercice clos le			30/09/2020 (12 mois)	Variation
	30/09/2021 (12 mois)				
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 911 087	1 705 691	4 205 396	4 224 256	- 18 860
Fonds commercial	15 810 651	7 766 244	8 044 407	9 331 416	- 1 287 009
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	-				
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 763	30 763			
Autres immobilisations corporelles	211 899	143 631	68 268	35 973	32 295
Immobilisations en cours					
Autres participations et autres titres de placements	93 580 946	9 398 011	84 182 935	87 833 735	- 3 650 800
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	3 100 511		3 100 511	457 244	2 643 267
Prêts					
Autres immobilisations financières	755 053		755 053	2 323 777	- 1 568 724
TOTAL (I)	119 400 910	19 044 340	100 356 570	104 206 400	- 3 849 830
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	16 750 704	1 555 000	15 195 704	16 050 688	- 854 984
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	48 149		48 149	3 217	44 933
. Personnel					
. Organismes sociaux	1		1	1	
. Etat, impôts sur les bénéfices				138 397	- 138 397
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	961 410		961 410	1 012 418	- 51 008
. Autres	60 997 437	6 010 791	54 986 646	48 164 466	6 822 180
Valeurs mobilières de placement	465 683		465 683	231 846	233 837
Disponibilités	255 389		255 389	12 063 447	- 11 808 058
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	71 655		71 655	316 236	- 244 581
TOTAL (II)	79 550 428	7 565 791	71 984 637	77 980 714	- 5 996 078
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	198 951 338	26 610 131	172 341 207	182 187 114	- 9 845 908

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 47 912 776)	47 912 776	47 912 776	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776	32 328 776	-
Ecarts de réévaluation			-
Réserve légale	4 533 986	4 533 986	-
Réserves statutaires ou contractuelles			-
Réserves réglementées	15 651	15 651	-
Autres réserves			-
Report à nouveau	39 438 835	73 058 912	- 33 620 077
Résultat de l'exercice	- 4 833 790	- 33 620 077	28 786 287
TOTAL (I)	119 396 234	124 230 024	- 4 833 790
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	4 841 084		4 841 084
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	4 841 084	-	4 841 084
Emprunts et dettes			
Autres Emprunts obligataires			-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-
. Emprunts (*)	21 486 524	22 692 740	- 1 206 216
. Découverts, concours bancaires	9 960 550	3 461 845	6 498 705
Emprunts et dettes financières diverses			-
. Divers	2 476 590	7 680 829	- 5 204 239
. Associés	5 224 598	6 267 639	- 1 043 041
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 465 901	6 638 809	- 2 172 908
Dettes fiscales et sociales			-
. Personnel	67 534	37 299	30 235
. Organismes sociaux	256 139	243 332	12 807
. Etat, impôts sur les bénéfices	675 535		675 535
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 260 831	10 849 540	- 9 588 708
. Etat, obligations cautionnées			-
. Autres impôts, taxes et assimilés	60 502	84 298	- 23 795
Autres dettes	2 169 183	760	2 168 423
Produits constatés d'avance			-
TOTAL (IV)	48 103 889	57 957 090	- 9 853 201
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	172 341 207	182 187 114	- 9 845 907

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Variation absolue
Prestations de services	13 791 187	25 029 519	- 11 238 333
Chiffres d'affaires Nets	13 791 187	25 029 519	- 11 238 333
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	567 199	295 287	271 912
Autres produits	148 792	4	148 788
Total des produits d'exploitation (I)	14 507 177	25 324 810	- 10 817 633
Autres achats et charges externes	10 246 742	22 738 993	- 12 492 251
Impôts, taxes et versements assimilés	153 485	102 374	51 111
Salaires et traitements	744 154	614 830	129 324
Charges sociales	366 640	330 547	36 093
Dotations aux amortissements sur immobilisations	927 121	1 076 520	- 149 399
Dotations aux provisions sur actif circulant			-
Dotations aux provisions pour risques et charges	100 989		100 989
Autres charges	141 091	105 000	36 091
Total des charges d'exploitation (II)	12 680 222	24 968 264	- 12 288 042
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	1 826 955	356 546	1 470 409
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			-
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	2 996 924	2 707 957	288 967
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-
Produits financiers de participations	18 166 532	5 927 484	12 239 048
Produits des autres valeurs mobilières et créances	825	927	- 102
Autres intérêts et produits assimilés	612 030	536 568	75 462
Reprises sur provisions et transferts de charges	104 330 101		104 330 101
Total des produits financiers (V)	123 109 488	6 464 979	116 644 509
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 950 000	50 858 165	- 46 908 165
Intérêts et charges assimilées	539 814	849 820	- 310 006
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	119 319 958		119 319 958
Total des charges financières (VI)	123 809 772	51 707 985	72 101 787
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 700 284	- 45 243 006	44 542 722
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	4 123 594	- 42 178 504	46 302 098

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Variation absolue
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	119 305	- 119 305
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 016 655	5 554 485	- 4 537 830
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 344 298	21 364 032	- 12 019 734
Total des produits exceptionnels (VII)	10 360 953	27 037 822	- 16 676 869
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 949 775	2 575 751	1 374 024
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 276 627	7 897 088	2 379 539
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 196 600	9 344 298	- 3 147 698
Total des charges exceptionnelles (VIII)	20 423 002	19 817 137	605 865
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 10 062 049	7 220 685	- 17 282 734
Participation des salariés (IX)	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 104 666	- 1 337 742	233 077
Total des Produits (I+III+V+VII)	150 974 542	61 535 568	89 438 974
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	155 808 332	95 155 645	60 652 687
RESULTAT NET	- 4 833 790	- 33 620 077	28 786 287
			-
			-

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 30 SEPTEMBRE 2021

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2021 dont le total est de 172 341 207 €uros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte de 4 833 790 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 31 janvier 2022 par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Société CAFOM SA, sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

NOTE I : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences de logiciels, des marques et un fonds de commerce.

Les marques ont été qualifiées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque, pour son exploitation, en France retient comme méthodologie de base l'existence d'un différentiel de marge capitalisé au coût des fonds propres. Ce différentiel de marge s'analyse comme le surprofit attribuable à la marque, au-delà de la rentabilité d'exploitation des seuls magasins, utilisée pour vérifier la valeur des droits aux baux des magasins situés en France.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées précisées dans le §4.2 de l'annexe.

1.3 - TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

a. TITRES DE PARTICIPATION :

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la Société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais d'acquisition

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif ré-estimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués, de la juste valeur d'actifs incorporels et immobiliers et d'autres méthodes en tant que besoin.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

b. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les actions sont entrées en titres immobilisés à leur coût d'achat, y compris les droits de mutations, honoraires et commissions.

Elles comprennent notamment :

- Les titres de placement, titres destinés pour la société à son activité de portefeuille. Ces titres sont évalués en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de la perspective d'évolution générale de l'entreprise.
- Les actions propres achetées dans le cadre du contrat de liquidité et acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient destinées à être annulées. Les actions propres sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

1.4 - CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non recouvrement.

1.5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires et font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable. L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés font l'objet d'une provision, correspondant à la sortie de ressources attendue par l'entreprise.

Cette provision est étalée sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services, c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Les actions propres rachetées sans affectation définitive font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

1.6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société CAFOM S.A accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite. La Société CAFOM S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2021	30/09/2020
• Taux d'actualisation :	0.88%	0.59%
• Taux de mortalité :	Table INSEE 2021	Table INSEE 2017
• Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

1.7 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

La Société CAFOM a créé avec plusieurs de ses filiales un groupe d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré.

NOTE II – FAITS MARQUANTS

Cession du pôle Habitat et de 5 des 6 droits aux baux

Cafom a cédé le 6 octobre 2020 sa filiale Habitat Design International à la société Terence Capital, société détenue par Monsieur Thierry Le Guénic.

Le périmètre de cession d'Habitat concerne 100% du capital d'Habitat Design International et de ses filiales. Le Groupe Cafom continue à exploiter en franchise les magasins Habitat en Outre-mer (Martinique, Guyane, La Réunion et Saint-Martin) et reste propriétaire de la marque Habitat. Le nouvel actionnaire bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation de la marque et d'une option d'achat de cette dernière exerçable en octobre 2023.

Cafom a doté Habitat et son repreneur de la trésorerie nette nécessaire pour couvrir plus d'une année d'activité. Le Groupe assiste le repreneur en matière d'approvisionnement et de logistique dans le cadre de contrats de prestations de services.

Dans le cadre de l'opération, le Groupe Cafom a par ailleurs négocié la cession sous conditions suspensives de trois magasins Habitat à un tiers extérieur, le prix de cession lui revenant en majeure partie. Seuls deux magasins ont été cédés durant l'exercice 2020 / 2021, la levée de l'ensemble des conditions suspensives n'ayant pas été obtenue pour la cession du 3^{ème} magasin (sis, place de la République à Paris). Celui-ci a finalement été cédé directement à Habitat après la clôture de l'exercice, en novembre 2021.

L'impact sur le résultat de la cession des titres Habitat est une perte de 25 037 K€

Dépréciation des titres de la société La Guadeloupéenne de Distribution (LGD)

Compte tenu de la fermeture du magasin BUT de la société LGD, la société CAFOM SA a provisionné les titres pour un montant de 3 950 K€ afin de ramener la valeur d'utilité de ces derniers à 1 041 K€

Distribution des dividendes des filiales

Les filiales de la société CAFOM SA ont distribué un dividende à la société mère pour un montant global de 18 166 K€

NOTE III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Cession du fonds de commerce du magasin de République (Paris), exploité par Habitat.

Dans le cadre de la transaction concernant le pôle Habitat, le Groupe a cédé à Habitat France le fonds de commerce du magasin de République (à Paris), dont CAFOM était encore propriétaire, et qui était exploité en location gérance par Habitat, lui permettant désormais de l'exploiter en propre.

Le Groupe ne détient ainsi plus de fonds de commerce en métropole, exploités en location gérance par Habitat.

NOTE IV – NOTES SUR LE BILAN

4-1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Sur l'exercice écoulé, l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	31 466 038		9 744 300	21 721 738
TOTAL	31 466 038	-	9 744 300	21 721 738
Immobilisations corporelles				
Terrains	-			-
Construction	-			-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30 763			30 763
Installations générales, agencements	3 716	6 960		10 676
Matériel de transport	65 114	46 589		111 703
Matériel de bureau	89 521			89 521
TOTAL	189 114	53 549	-	242 663
Immobilisations financières				
Autres participations et autres titres de placements	197 601 704	18 299 200	119 319 958	96 580 946
Titres d'auto contrôle	467 387	165 451	532 327	100 511
Prêts et autres immobilisations financières	2 323 777		1 568 723	755 054
TOTAL	200 392 868	18 464 651	121 421 008	97 436 511
TOTAL GENERAL	232 048 020	18 518 200	131 165 308	119 400 910

Les autres participations et autres titres de de placement sont composés au 30 septembre 2021 des titres de participation des filiales et de la souscription pour un montant de 3 M€ d'un emprunt obligataire émis par la société Habitat Design International

Les autres titres immobilisés sont composés d'actions propres (destinées à des attributions ultérieures), de titres BRED.

Au 30 septembre 2021, la Société détient 4 913 actions au titre du contrat de liquidité et 95 068 actions destinées à des attributions ultérieur dont 88 500 distribuable sur les exercices 2022 et 2023.

Les prêts et autres immobilisations financières concernent les dépôts de garantie versés par la société.

4-2 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 910 366	905 867	9 344 298	9 471 935
Immobilisations corporelles	153 140	21 254		174 394
Autres participations et autres titres de placements	109 767 969	3 950 000	104 319 958	9 398 011
Titres d'auto contrôle	10 143		10 143	-
TOTAL	127 841 618	4 877 121	113 674 399	19 044 340

Les durées d'amortissement retenues par type d'immobilisation sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	L	25 ans
Concessions et droits similaires	L	3 ans
Agencements et installations	L	8 ans
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	3 ans

4-3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	3 855 564	-	3 855 564
		-	
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	16 750 504	16 750 504	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Etat – impôts sur les bénéfices		-	
Etat et autres collectivités	961 410	967 528	
Groupe et associés	55 511 165	55 511 165	
Débiteurs divers	5 534 422	5 534 422	
Charges constatées d'avance	71 655	71 655	
TOTAL	82 684 721	78 829 157	3 855 564

4-4 DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT AU 30 SEPTEMBRE 2021 :

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour dépréciations sur actifs circulant				
Comptes clients	0	1 555 000		1 555 000
Autres créances	6 010 791			6 010 791
Valeurs mobilières de placement				

Dont Dotations et reprises

- d'exploitation	
- financières	
- exceptionnelles (1)	1 555 000

4-5 PRODUITS A RECEVOIR :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Factures à Etablir	44 260
Commissions à recevoir	2 257 367
Total des produits à recevoir	2 301 627

4-6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes du bilan	Montant
Autres	71 655
TOTAL	71 655

4-7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776
Titres émis			
Titres en fin d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776

4-8 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	30/09/2020	Affectation de résultat	Dividendes	30/09/2021
Capital social	47 912 776			47 912 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776			32 328 776
Ecart de réévaluation				-
Réserve légale	4 533 986			4 533 986
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées	15 651			15 651
Autres réserves				-
Report à nouveau	73 058 913 -	33 620 077		39 438 836
Résultat de l'exercice	- 33 620 077	33 620 077		-
TOTAL	124 230 025	0	0	124 230 025

Résultat au 30 septembre 2021 - 4 833 790

Capitaux propres à la clôture 119 396 235

4-9 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	Montants au début de l'exercice	Dotations	Reprise	Solde clôture
Provisions pour risques et charges				
Provision pour risque URSSAF		100 989		100 989
Provision sur actions propres		98 495		98 495
Provision pour risque		4 641 600		4 641 600
TOTAL		4 841 084		4 841 084

4-10 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an	9 960 550	9 960 550		
Emprunts et dettes auprès des établissements de Dettes financières diverses	21 486 524	1 197 732	18 764 899	1 523 893
Dettes Fournisseurs	2 476 590		2 476 590	
Dettes fiscales & sociales	4 465 901	4 465 901		
Groupe et associés	2 320 541	2 320 541		
Autres dettes	5 224 598	5 224 598		
	2 169 183	2 169 183		
TOTAL	48 103 888	25 338 506	21 241 489	1 523 893

4-11 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Fournisseurs Charges à payer	1 701 165
Dettes fiscales et sociales	183 493
Autres dettes à payer	1 800 000
Intérêts courus	70 688
TOTAL	3 755 346

NOTE V – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en K€)

5-1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de 13 791 K€ se compose :

- Des prestations de services facturées aux filiales du Groupe CAFOM,
- Des commissions reçues des partenaires financiers de la Société.

La totalité du Chiffre d'affaires de la Société est réalisé en Europe.

5-2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 123 109 K€ et se décomposent ainsi :

- | | |
|---|------------|
| ▪ Dividendes reçus des filiales : | 18 166 K€ |
| ▪ Refacturation des charges financières : | 612 K€ |
| ▪ Reprises sur provisions : | 104 330 K€ |

TOTAL	123.109 K€
--------------	-------------------

Les charges financières s'élèvent à 123 809 K €uros et se décomposent ainsi :

- | | |
|--|------------|
| ▪ Intérêts des emprunts : | 540 K€ |
| ▪ Dotation financières | 3 950 K€ |
| ▪ Charges nettes sur cession valeur mobilières : | 119 320 K€ |

TOTAL	123 809 K€
--------------	-------------------

5-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	Produits	Charges
▪ Dotation/reprise sur immobilisations	9 344 K€	9 744 K€
▪ Dotations provisions pour risques	K€	4 642 K€
▪ Dotations dépréciation créances	K€	1 555 K€
▪ Cession de titres auto détenus	616 K€	532 K€
▪ Coûts de cession de filiales	K€	3 947 K€
▪ Cession d'immobilisation incorporelles	400 K€	K€
TOTAL	10 361 K€	20 423 K€

5-4 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré. Le résultat fiscal du Groupe fait ressortir un bénéfice fiscal sur l'exercice de 3 213 K€.

Nature des différences temporaires	Montant en base
Accroissement	Néant
Allègement	Néant
Déficit reportable	59 614 K€

5-5 EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

Catégories de salariés	Effectif
Cadres	6
Employés	1
TOTAL	7

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 7 personnes au 30 septembre 2021 contre 5 au 30 septembre 2020.

NOTE VI – AUTRES INFORMATIONS

6-1 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la Société CAFOM SA bénéficient d'indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective du négoce de meubles qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Au 30 septembre 2021, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 118 K€ contre 112 K€ au 30 septembre 2020.

6-2 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lien de participation
Immobilisations financières		
Titres de participations nets de provision	80 566	4 085
Créances		
Clients	14 641	2 066
Autres créances	52 187	2 319
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	2 207	-
Associés	5 096	129
Fournisseurs	899	126
Produits financiers		
Produits de participations	16 039	2 127
Intérêts	612	-
Charges financières		
Provision pour dépréciation	3 950	-
Abandons de créances		

6-3 CREDIT BAIL MOBILIERS ET IMMOBILIERS

(En milliers d'euros)	Crédit bail Immobilier au 30 septembre 2021	Crédit bail mobilier au 30 septembre 2021	TOTAL
Redevances payées			
Cumul des exercices précédents	4 390	672	5 062
Exercice	102	168	270
Total	4 492	840	5 332
Redevances restant à payer			
A moins d'un an	102	58	160
Entre 1 et 5 ans	6 644	-	6 644
A plus de 5 ans	0		0
Total	6 746	58	6 804

En K€	Immobilisations en crédit bail au 30 septembre 2021
Valeur d'origine	18 644
Amortissements des exercices précédents	6 518
Amortissements de l'exercice	488
Total des amortissements	7 006
Valeurs nettes	11 638

6-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 septembre 2021, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/21	30/09/20
Engagements donnés		
1/ Cautions solidaires		
Cautions solidaires sur financement	14 446	12 746
Cautions solidaires pour caution douane	2 706	2 706
Autres cautions solidaires	604	904
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	2 215	2 829
Nantissement de fonds de commerce	4 000	5 089

Le groupe apporte son soutien à ses filiales dont les capitaux propres sont négatifs

6-5 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Rémunérations versées aux mandataires sociaux	58	165
Honoraires versés aux mandataires sociaux (*)	708	708
Jetons de présence versés aux mandataires sociaux	100	105

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales.

(*) La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 404 K€ contre 315 K€ l'année dernière.

NOTE VII – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	220	200
Missions accessoires		
Sous total	220	200
Autres prestations		
Sous total	-	-

NOTE VIII – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	479	100%	10 758	10 758	-		52 525	500	- 12 000
SA VENTE UNIQUE	97	16 767	63%	3 636	3 636	-	600	165 233	13 804	- 1 701
SAS LGD	150	- 587	100%	9 403	1 041	-	550	7 572	- 2 660	-
SAS GUADELOUPE MOBILIER	50	- 5 594	65%	6 978	6 978	-	447	20 548	945	-
SAS GDI	38	- 41	100%	4 931	4 931	-	150	5 893	- 44	-
SAS COMADI	200	26 752	100%	31 036	31 036	-	1 400	66 469	2 744	-
SAS MUSIQUE ET SON	38	944	94%	1 880	1 349	-		1 546	19	-
SARL MSP	15	1 077	100%	507	507	-		1 545	109	-
SAS LCD	106	495	100%	4 798	4 798	-	600	21 839	1 451	-
SARL GUYANE MOBILIER	46	233	100%	8 401	8 401	-	400	7 190	788	-
SARL GSP	8	860	80%	103	103	-	-	895	63	- 80
SAS DIN	40	135	100%	240	240	-	-	2 653	118	-
SASU SIN	40	19	100%	40	40	-	-	81	0	-
SAS INTERCOM	46	318	100%	173	173	-	-	597	16	-
CAFOM MARKETING	94	673	100%	62	62	-	-	17 069	1 471	-
SARL CAFOM CARAIBES	10	427	100%	10	10	-	-	1 253	41	-
SAS DLC	150	683	100%	668	668	-	-	-	9	- 1 000
Habitat Développement International	31	26	100%	50	50	-	-	148	- 103	-
SAS Habitat Guyane	100	- 130	100%	4 600	4 600	-	-	8 617	517	-
SAS MUSIQUE ET SON Guadeloupe	1	11	100%	300	300	-	-	325	- 27	-
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	- 644	80%	1	1	-	-	616	98	-
ESPACE IMPORT	838	- 821	51%	303	303	-	-	24 999	1 664	- 1 259
LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	- 1 830	100%	100	100	-	-	21 072	444	-
AMARENA	50	- 37	100%	50	13	-	-	9	- 148	-

- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)

CAFINEO	8 295	nc	49%	4 065	4 065	-	-	-	-	- 2 127
INVERSIONES DELPHA	nc	nc	10%	468	-	-	-	-	-	-
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	- 1 884	49%	20	20	-	-	-	140	-